



Suspension de ma carte de sejour

Par **costa31**, le **26/05/2009** à **09:30**

Bonjour, je suis étranger et séparé de ma femme la préfecture a arrêté ma carte pas de renouvellement, je suis en divorce et demande d'expulsion, hier j'ai été convoqué au tribunal pour le divorce et j'ai refusé le divorce. Je passe au tribunal correctionnel le 11/06 que va-t-il se passer pour mes papiers y a-t-il un recours pour que je reste en France je travaille

Par **anais16**, le **26/05/2009** à **18:54**

Bonjour, j' imagine que vous aviez un titre de séjour en tant que conjoint d'une française. Si vous êtes en procédure de divorce et si vous ne vivez plus avec votre femme, il semble normal selon la législation, que la préfecture ne renouvelle pas votre titre. Depuis combien de temps étiez-vous mariés? Aviez-vous des enfants ensemble? Si vous passez en correctionnelle, c'est certainement que vous avez commis un délit. Autant vous dire que ceci ne jouera pas en votre faveur pour l'obtention d'un titre de séjour, surtout s'il y a une condamnation. La préfecture pourra en effet vous refuser tout titre de séjour pour motif d'ordre public. J' imagine également que vous avez reçu une obligation de quitter le territoire de la Préfecture. Si cela fait moins d'un mois, demandez vite l'aide juridictionnelle pour faire un recours au tribunal administratif et surtout pour gagner du temps. C'est la première chose à faire!